



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 22

votants : 22

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absent excusé : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : M. MOLVAUX Gérard.

2022-09-091 - PROJET STARTER - MISSION D'ANIMATION PARTICIPATIVE ET DE CONFIGURATION D'UN PROJET DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX PRATIQUES NUMERIQUES A LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEURS : JP. OGER

EXPOSE

La Ville de Louvigné-du-Désert porte un projet d'équipement dédié aux pratiques numériques dans leur diversité (sociales, culturelles, économiques). L'équipement, en cours de réalisation à travers la rénovation d'un ancien cabinet médical, constitue une action phare du projet de revitalisation du centre-ville communal. Alors que la livraison de l'équipement est prévue pour l'automne 2023, la commune souhaite conforter son projet de service en mobilisant les partenaires et en se dotant d'un comité d'usagers impliqué dans le fonctionnement du lieu. Dans cette perspective, elle souhaite se faire accompagner par un prestataire extérieur dans le cadre d'une mission d'animation participative et d'appui à la conception d'un projet de service.

Le prestataire devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de revitalisation du centre-bourg résolument partenariale, inscrite dans la démarche « Petites Villes de Demain »

PROPOSITION

Vu le cahier des charges de la consultation annexé à la présente délibération ;

Vu la proposition du cabinet SENSORIUM ;

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet SENSORIUM pour un montant de 9 500 euros HT.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 novembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.